BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
"AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6801 - 16 A
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

BULLETIN TECHNIQUE N° 9 — N° ISSN e0763-7314

VENDREDI 11 MAI 1990

> * BLE D'HIVER : QUELQUES PARCELLES PEUVENT MERITER UN TRAITEMENT - LESQUELLES ?
>
> * MAIS-TOURNESOL : SURVEILLEZ LES VERS GRIS.
>
> * MAIS : QUELLE STRATEGIE POUR LA PREMIERE GENERATION DE SESAMIE ?

BLE D'HIVER

Stades atteints : début épiaison à fin floraison.

Situation sanitaire - Prévisions

1 - Maladies : Peu ou pas de septoriose, stagnation et même dessèchement de l'oïdium. Dans les parcelles où elle est présente , la rouille brune "explose" sur les feuilles drapeaux (F1). Elle peut apparaître sur les F2 et F1 des parcelles jusqu'ici indemnes, mais non protégées depuis mi-avril.

2 - Insectes : Les pucerons du feuillage *Metopolophium dirhodum* et des épis *Sitobion avenae* se manifestent sur blé, mais on est loin de pullulations inquiétantes. Tout traitement serait actuellement prématuré.

Quelques mines d'*Agromyza* et des larves de *Lema* sur des blés suffisamment avancés pour ne plus les craindre...

Préconisation (revoir notre bulletin n° 7 du 27 avril).

Seules les parcelles traitées entre le 10 et le 20 avril peuvent nécessiter un renouvellement de leur protection contre la rouille brune avec un produit fongicide polyvalent (rouilles, septoriose). Les parcelles en pleine floraison ne méritent plus d'être traitées.

MAIS - TOURNESOL

* **Noctuelles terricoles (vers gris)**

Le piégeage des deux espèces dommageables au maïs et au tournesol indique entre le 5 et le 8 mai :

- une intensification du premier vol de *Scotia segetum*,

P16

- de nouvelles arrivées migratoires de moyenne importance de *Scotia ypsilon*.

Il convient de surveiller particulièrement les cultures semées entre le 27/4/90 et le 10/5/90 (se reporter à notre précédent bulletin n°7 du 27/4/90).

MAIS

* Sésamie

Selon l'importance de la population ayant hiverné dans la parcelle, le piégeage indique un début de premier vol entre le 26/4/90 et le 10/5/90. Ce décalage de dates ne paraît que peu influencé par des différences climatiques régionales. La zone où le piégeage semble le plus précoce et le plus abondant est celle de Marmande-Casteljaloux- Nérac, zone la plus attaquée à l'automne 89.

Rappelons que la protection insecticide doit intervenir dès que les premiers pieds ayant reçu des pontes flétrissent. Le tableau suivant indique les dates probables où ce phénomène pourra être observé, selon le niveau d'infestation de la parcelle.

Nature du risque	% pieds risquant d'être attaqués	Dates de 1ères captures	Dates des 1ers flétrissements (1er traitement)
Faible	< 3 %	Après le 10/5	Traitement inutile
Moyen	3 à 10 %	3/5 au 9/5	20/5 du 25/5 Traitement unique à pleine dose
Elevé	> 10 %	26/4 au 2/5	15/5 au 20/5 Deux traitements à 15 ou 18 jours d'intervalle

Le tableau qui suit précise la nature du risque en fonction du passé cultural de la parcelle, et compte-tenu de la faible mortalité naturelle (absence de pluies) en hiver et début printemps :

Nature du risque	Broyage après récolte			Ni broyage, ni labour d'automne, ni façon superficielle
	Façon superficielle d'automne (Covercrop, rotavator,rototiller)	Labour d'automne	Ni labour, ni façon superficielle	
Faible	< 0,6	< 0,3	< 0,15	< 0,05
Moyen	0,6 à 2	0,3 à 1	0,15 à 0,5	0,05 à 0,15
Elevé	> 2	> 1	> 0,5	> 0,15

Le risque est exprimé en nombre de larves/pied à la récolte de l'automne précédent. Ces données ne sont valables que pour les maïs ayant atteint le stade "deux feuilles" avant fin avril.

Pour des semis plus tardifs, un seul traitement suffira à protéger efficacement la parcelle ; il sera à réaliser 15 à 18 jours après la date d'arrivée du maïs au stade " deux feuilles". Si ce stade intervient entre le 15/5 et le 30/5, le risque ne pourra être que moyen ou nul, et inexistant pour un stade "deux feuilles" au-delà du 31/5 (le maïs se développe alors trop tard pour recevoir les pontes de première génération).